trois-rivières

Avis public

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 septembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement nº 80 / 2024 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de revoir le zonage pour autoriser des habitations multifamiliales sur le Golf Le Marthelinois dans les zones RES-5095, REC-5096, REC-5099 et RES-5101.

2 Ce projet de règlement affecte les zones visées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 4

Objet :

- Revoir le zonage pour autoriser des habitations multifamiliales sur le Golf Le Marthelinois dans les zones RES-5095, REC-5096, REC-5099 et RES-5101.

- Établir les usages autorisés et les normes pour les zones AER-5141, AER-5142, AER-5143, RES-5138, RES-5139, RES-5140, RES-5144, RES-5145, RES-5146 et RES-5147.

- Exiger une étude acoustique pour la délivrance de permis pour une habitation dans certaines des nouvelles zones créées.

Zones visées :

Zones RES-5095, REC-5096, REC-5099 et RES-5101

Avant la modification règlementaire

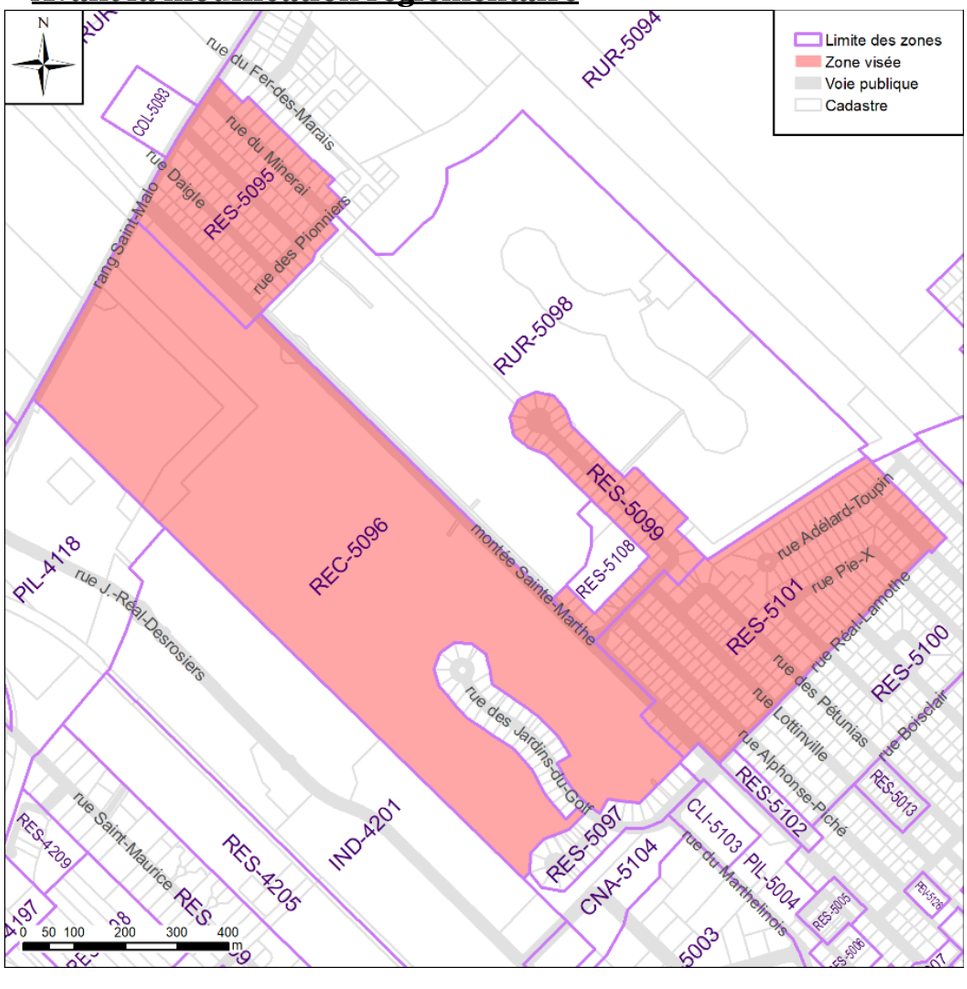

Après la modification règlementaire

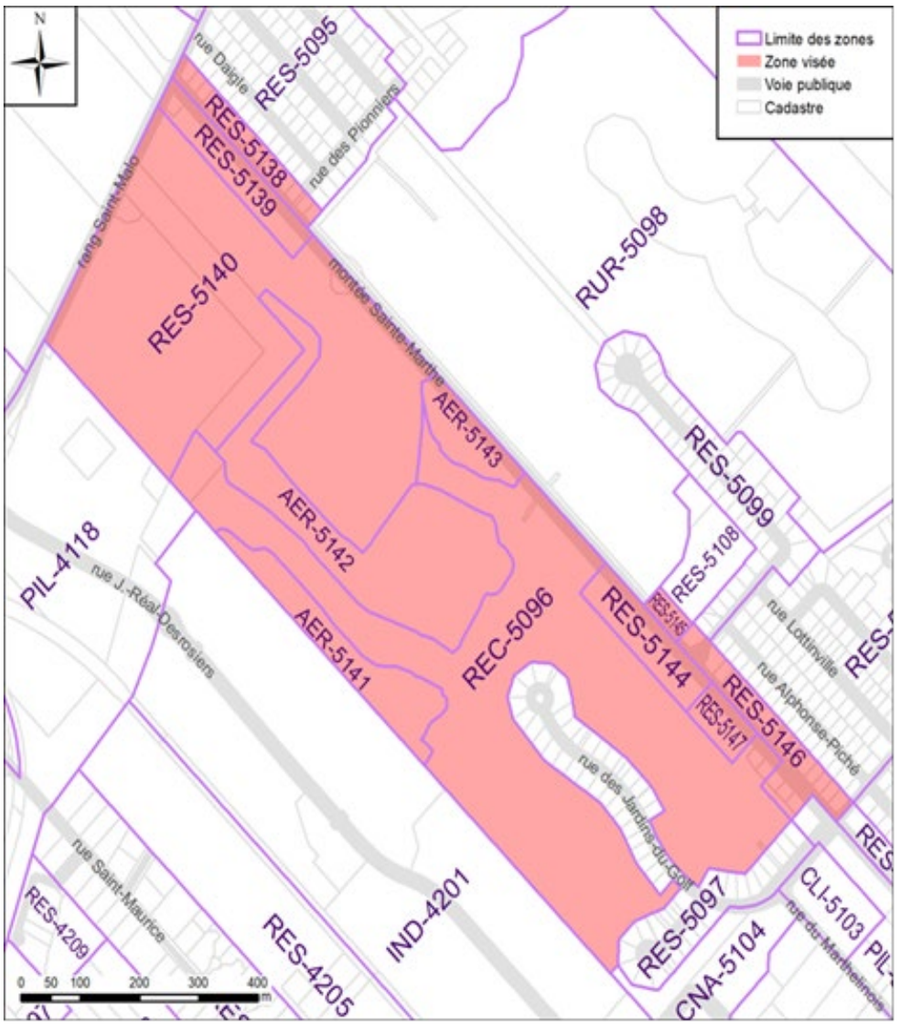

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 1er octobre 2024** à **18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter n° 80/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 11 septembre 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002